

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30/04/2026
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°33/2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Date de la convocation : 23/04/2026

Date de publication : 23/04/2026

Nbre de conseillers en exercice : 60

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : 46

45 Titulaires, 1 Suppléant

Nbre de pouvoirs : 7

Nbre de votants : 53

Étaient présents :

MMES GILET-SOYEUX, LE ROUX, LE FOLL, LION, SIWICK, NOTHEAUX, CHESNOY, SAUL, LEBRUN, BOLAND, CHASSONERY-ZACCOMER, PELARD, LE CADRE TOUZEAU, COURTY, LE GUILLOUS, LEMAIRE, THIEBAULT, MM.RAIMONDO, NEDELLEC, MAILLIER, ALLORGE, LENNE, LHOSTE, YVART, GILARD, CADOT, BERTRAND, DUVAL, TÉTART, LEHMULLER, BOUCAUT, NOYON, MOIRET, LECOY, DEVIENNE, DAMBRINE, MAROT, BOVAËRE, MYOTTE, LEFEBVRE, PERREL, TIERS, RIVIERE, LEVACHER, ROBIN, POËTTE

Étaient absents ayant donné pouvoir :

MME KUEHN, déléguée titulaire a donné pouvoir à M. MYOTTE, MME GODARD, déléguée titulaire a donné pouvoir à MME LE ROUX, MME DEBRAS, déléguée titulaire a donné pouvoir à MME CHASSONERY-ZACCOMER, MME DE PONFILLY déléguée titulaire a donné pouvoir à MME COURTY, MME CORDIEZ, déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LEVACHER

M. FÉRÉDIE, délégué titulaire a donné pouvoir à M. TÉTART,

M.LEMAIRE, délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marc RAIMONDO

OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT RURAL DE TILLY (SIARR TILLY)

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-11 et L.5214-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014006-0005 du 6 janvier 2014 portant constatation de représentation-substitution de la CC Pays Houdanais au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural de Tilly, pour les communes de Boisssets, Civry-la-Forêt, Flins-Neuve-Eglise, Gressey, Mondreville, Montchauvet, Orvilliers et Tilly ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural de la Région de Tilly ;

Considérant qu'il convient que la CC Pays Houdanais désigne 16 titulaires par commune substituée : Boisssets, Civry-la-Forêt, Flins-Neuve-Eglise, Gressey, Mondreville, Montchauvet, Orvilliers et Tilly ;

Considérant les candidatures ;

Après avoir procédé au vote à main levée, décidé à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260430-DEL33-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026

ARTICLE UNIQUE : Désigne les représentants suivants au SIARR de Tilly avec 53 voix :

TITULAIRES	
NOM	PRENOM
MAILLIER	Thierry
GEFFROY	Laurent
LE FOLL	Danièle
HAYE	Pascal
FLIGNY	Sébastien
WEISSE	Christian
LEFEBVRE	Arnaud
BROUTIN	Yannick
LIBERT	Delphine
MERY	Priscilla
DUVAL	Georges
DRUMARE	Sophie
SANCEO	Philippe
UHLRICH	Adeline
ROBIN	Thomas
RENUCCI BAROCHE	Arnaud

A Maulette, le 30 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc RAIMONDO**



**Le Président,
Jean-Marie TÉTART**



Transmise au Représentant de l'État le : - 5 MAI 2026

Publiée le : - 5 MAI 2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette juridiction peut également être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260430-DEL33-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026